

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	65 (1993)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Point de vue : le choc des pierres
<b>Autor:</b>	Farine, Claude
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-129231">https://doi.org/10.5169/seals-129231</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## POINT DE VUE

## LE CHOC DES PIERRES

**M**ogno dérange, c'est sûr. Cette église fait voler en éclat l'image que l'on a d'un tel lieu - un corps avec une nef et un clocher. Pire: cette architecture inhabituelle tranche dans ce village de montagne tessinois dépouillé. Mais

si l'on réfléchit à une église qui s'inscrit dans cette fin de siècle, alors l'oeuvre de Botta parle de d'elle-même. Il suffit de la laisser parler! A l'extérieur, sa forme à la fois massive et austère s'impose comme un nouveau défi aux forces invisibles qui ont détruit la première. Avec son toit chaviré, son gros dos de pierre, elle semble se prémunir contre un nouvel assaut. En même temps, elle fait penser à un pieu sectionné - l'image de la ruine, dirait Botta - mais qui continue à résister. Cet acte de résistance, on le retrouve aussi à l'intérieur: un double arc-boutant le traverse en direction de la montagne. Mais ce signe fort permet

aussi naissance à une église en forme d'ellipse, à des murs qui, en coupe, font penser à un bassin de femme, à un toit vitré qui ressemble à une feuille posée là avec délicatesse. Puissance et douceur sont ainsi réunies. Botta évite les fenêtres. Dans cette fin de 20<sup>e</sup> siècle perturbée, face aux ravages bruyants de la montagne, il crée un lieu protégé, de silence, mais aussi totalement ouvert sur le ciel. Double geste qui devrait favoriser le recueillement, la réflexion, mais aussi une relation quelque chose qui nous dépasse. Les signes sont là, élémentaires, évidents. A nous de les habiter.

Claude FARINE

## L'HISTOIRE D'UNE BATAILLE

(extraite de l'ouvrage «Mario Botta, progetto per una chiesa a Mogno», volume de la collection «Forces Vives» réalisé par Jean Petit, Editions FEDA SA, Lugano, 1992).

1986

25 avril — A 7 h 10 du matin, une avalanche emporte une grande partie du hameau de Mogno en détruisant une dizaine d'habitats et la petite église du XVII<sup>e</sup> siècle.  
22 août — L'architecte Mario Botta visite les lieux en présence des autorités locales, du président du Comité (pour la reconstruction de l'église), Armando Cotti et du chef du Département de l'Environnement, Fulvio Caccia.  
26 août — On communique que le mandat pour la reconstruction de l'église est donné à l'architecte Mario Botta.

1987

9 septembre — Une délégation du Comité présente le projet à l'Évêque Monseigneur Corecco.  
21 septembre — Le Conseil paroissial transmet à l'Évêque une requête pour l'approbation du projet.  
22 septembre — Les opposants remettent à la Chancellerie d'Etat une pétition de 2852 signatures contre le projet.  
26 octobre — Le Département des Travaux Publics informe la commune de Fusio de l'impossibilité de délivrer un permis de construction pour le projet, du fait que cette région est considérée zone à risque.  
6 novembre — Débat public au Centre de congrès de Muralt.  
1988

La reconstruction de l'église ne pourra se faire avant la fin des travaux de protection.

1989

19 juin — Le Grand Conseil approuve les projets de barrage.  
24 août — La Commission diocésaine d'art sacré déclare être «prudemment défavorable» au projet de Mario Botta.  
28 août — Le Département des Travaux Publics signe le permis de construction.  
17 septembre — Cinq habitants adressent au Conseil d'Etat un recours contre le permis accordé.  
22 septembre — La Commune de Fusio délivre le permis de construction communal.  
18 octobre — Le Conseil d'Etat déclare que le recours présenté contre le projet de l'église n'est pas recevable.  
20 décembre — Un recours ultérieur pour l'annulation du permis est refusé par le Tribunal Administratif.

1990

23 janvier — Cinq habitants adressent un nouveau recours au Tribunal Fédéral.  
8 août — Le Tribunal Fédéral, dernière instance, repousse le recours et donne libre cours à la construction de l'église.  
17 septembre — Monseigneur Corecco se déclare favorable à la reconstruction de l'église et se rend à Fusio pour une rencontre avec la population. Les opposants ne se présentent pas à la réunion.  
1991  
26 mai — L'Évêque donne son autorisation pour la reconstruction.

1992

Août — Début des travaux de terrassement et de construction.

L'église de Mogno dans le village (dessin de Luigi Fontana-V.

